CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E111519** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2026**

ÉDITÉ LE 07/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1995

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE

Siret : 400 955 399 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9238461

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010754798904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010754798904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : MERINVILLOISE DU BATIMENT

3 CHEMIN DU VIGNE
11160 RIEUX-MINERVOIS

Téléphone : 04 68 78 16 82 **Fax :**

Portable : 06 22 10 50 60

Responsabilité légale :
GLILI JEROME PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.merinvilloise-batiment.fr

E-mail : merinvilloise.batiment@wanadoo.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 886 206 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	10	19/10/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante)	10	26/11/2024
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	10	13/05/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2025 16:32

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E111519** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2026**

ÉDITÉ LE **07/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1995
Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE

Siret : **400 955 399 00029**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 9238461

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010754798904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010754798904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : **MERINVILLOISE DU BATIMENT**

3 CHEMIN DU VIGNE
11160 RIEUX-MINERVOIS

Téléphone : 04 68 78 16 82 **Fax :**
Portable : 06 22 10 50 60

Site Internet : http://www.merinvilloise-batiment.fr
E-mail : merinvilloise.batiment@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
GLILI JEROME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	26/11/2024
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	13/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/05/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.